



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Les élections du conseil du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Martinique auront lieu le **27 avril 2022**.

Chaque électeur doit être inscrit dans le collège et la catégorie pour lesquels il est appelé à voter :

- collège des salariés et équipages des entreprises de pêche maritime et des élevages marins,
- collège des chefs d'entreprise de pêche maritime et d'élevages marins.

Afin d'établir la liste des électeurs et de garantir le bon déroulement du scrutin pour l'élection des membres du conseil, il a été créé une commission électorale.

Cette commission présidée par le préfet et composée de représentants du préfet, de la direction de la mer et du CRPMEM a notamment pour mission d'établir et de réviser la liste des électeurs.

La **liste provisoire** des électeurs sera affichée le **1<sup>er</sup> novembre 2021** :

- à la direction de la Mer, Boulevard de Sainte-Marthe à Fort-de-France,
- au siège du CRPMEM, Immeuble SEEN, zone de la Lézarde au Lamentin.

Les demandes de rectification de la liste électorale et les demandes d'inscription sur la liste peuvent être effectuées à la direction de la mer du **1<sup>er</sup> Novembre au 21 novembre 2021** aux horaires suivants :

- le lundi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00,
- du mardi au vendredi de 7h30 à 12h00.

Les modalités de dépôt des candidatures, la liste des pièces à fournir et les formulaires de demande d'inscription sont disponibles à la direction de la mer

La procédure d'établissement de la liste des électeurs sera clôturée le **31 décembre 2021**.

La **liste définitive** sera affichée du **1<sup>er</sup> au 22 janvier 2022** à la direction de la mer ainsi qu'au siège du CRPMEM.